



CLIC Maurienne
2^{ème} réunion
1^{er} juillet 2009



CLIC Maurienne - territoire de 21 communes

- créé par AP du 22/09/05 (article L.125-2 du CE) modifié par AP du 12/06/09
- concerne :
 - ❖ Aluminium Péchiney
 - ❖ ARKEMA
 - ❖ PSM
 - ❖ Thermphos
 - ❖ PROPHYM (au titre des effets dominos)
- se réunit une fois (ou plus) par an
- 5 collègues :
 - ❖ collectivité territoriales
 - ❖ exploitants et gestionnaires d'infrastructure
 - ❖ riverains
 - ❖ salariés
- missions (article 4) :
 - ❖ cadre d'échanges et d'information entre collègues
 - ❖ associé à l'élaboration du PPRT



Le PPRT (décret du 07/09/2005) est une SUP (L.515-23) dont

▶ **l'objectif est de :**

« résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future. »

▶ **l'élaboration (18 mois) est prescrite par le préfet (L.515-15) sur la base :**

- d'un périmètre dit « d'étude »
- de la nature des risques
- et de leur intensité



Le PPRT comprend

- ▶ des **mesures foncières** sur le bâti **existant** (L.515-16)
- ▶ un **règlement d'urbanisme** pour le **futur** (L.515-16)
- ▶ en vue de protéger les **populations**
 - ▶ des **prescriptions (10% de valeur du bien)**
 - ▶ ou des **recommandations** (au-delà)
- ▶ éventuellement, des **mesures supplémentaires** de réduction du risque (L.515-19).

Le PPRT : les étapes de son élaboration

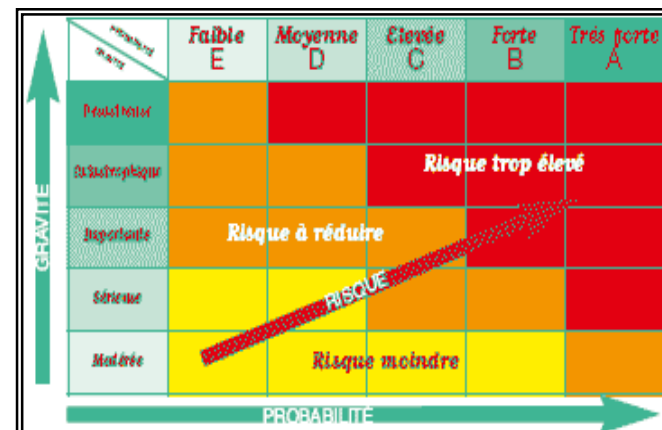
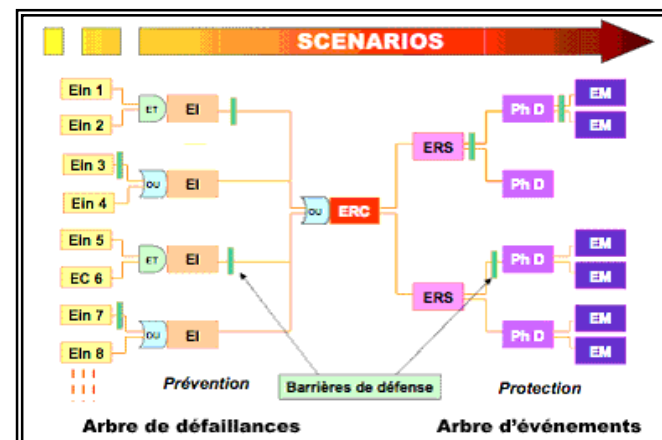
En amont : l'étude de dangers

démarche de réduction du risque à la source

• l'exploitant :

- recense tous les PhD
- construit les arbres de défaillances
- caractérise les PhD en

- **Probabilité (P)**
- **Intensité (I)**
- **Cinétique (C)**
- **et Gravité (G)**

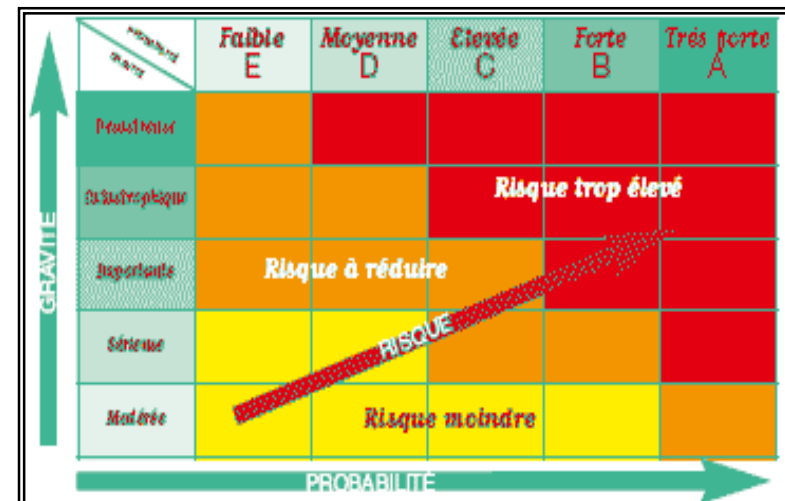


Le PPRT : les étapes de son élaboration

En amont : l'étude de dangers démarche de réduction du risque à la source

• l'IIC

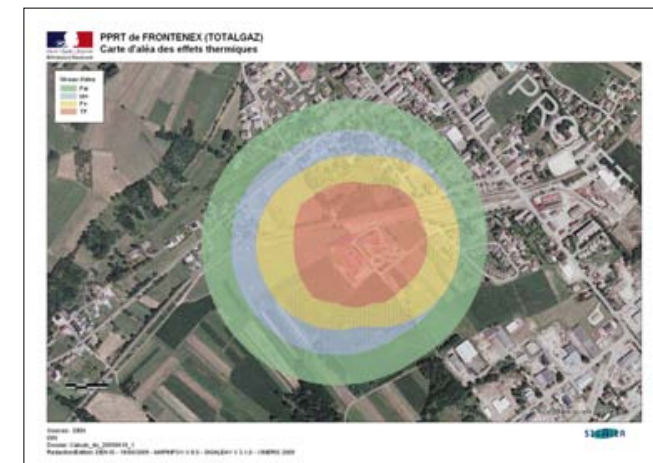
- vérifie le caractère optimum de la réduction du risque (circulaire MEDAD du 29/09/05)
- propose au préfet,
 - le cas échéant, de prescrire des MMRs complémentaires
 - la révision de l'ED sous cinq ans



Le PPRT : les étapes de son élaboration

Séquence d'étude technique

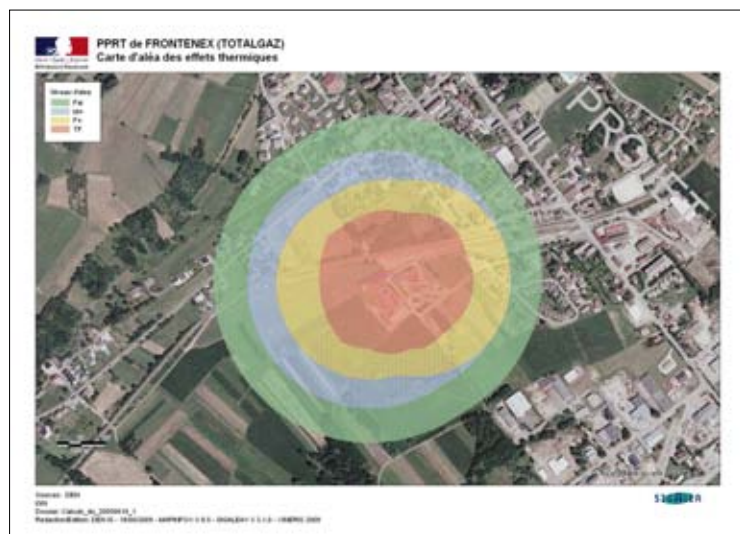
- définition du **périmètre d'étude**
(distances maximum des effets des PhD)
- caractérisation **de l'aléa**
 $A = I \times \Sigma P$
- caractérisation **des enjeux**
- finalisation de la séquence d'études



Le PPRT : les étapes de son élaboration

Phase de stratégie

- définition du projet de maîtrise des risques sur le territoire
- choix entre les différentes alternatives possibles



		Niveaux d'aléas	TF+	TF	F+	F
Réglementation sur l'existant	Mesures foncières	Conditions d'inscription des enjeux vulnérables dans un secteur d'expropriation possible	D'office pour le bâti résidentiel. Modulable pour les activités	Selon contexte local (association)	Non proposé	
		Conditions d'inscription des enjeux vulnérables dans un secteur de délaissement possible	Pour mémoire, secteur d'expropriation possible (délaissement automatique une fois la DUP prise)	D'office pour le bâti résidentiel. Modulable pour les activités	Selon contexte local (association)	

Le PPRT : les étapes de son élaboration

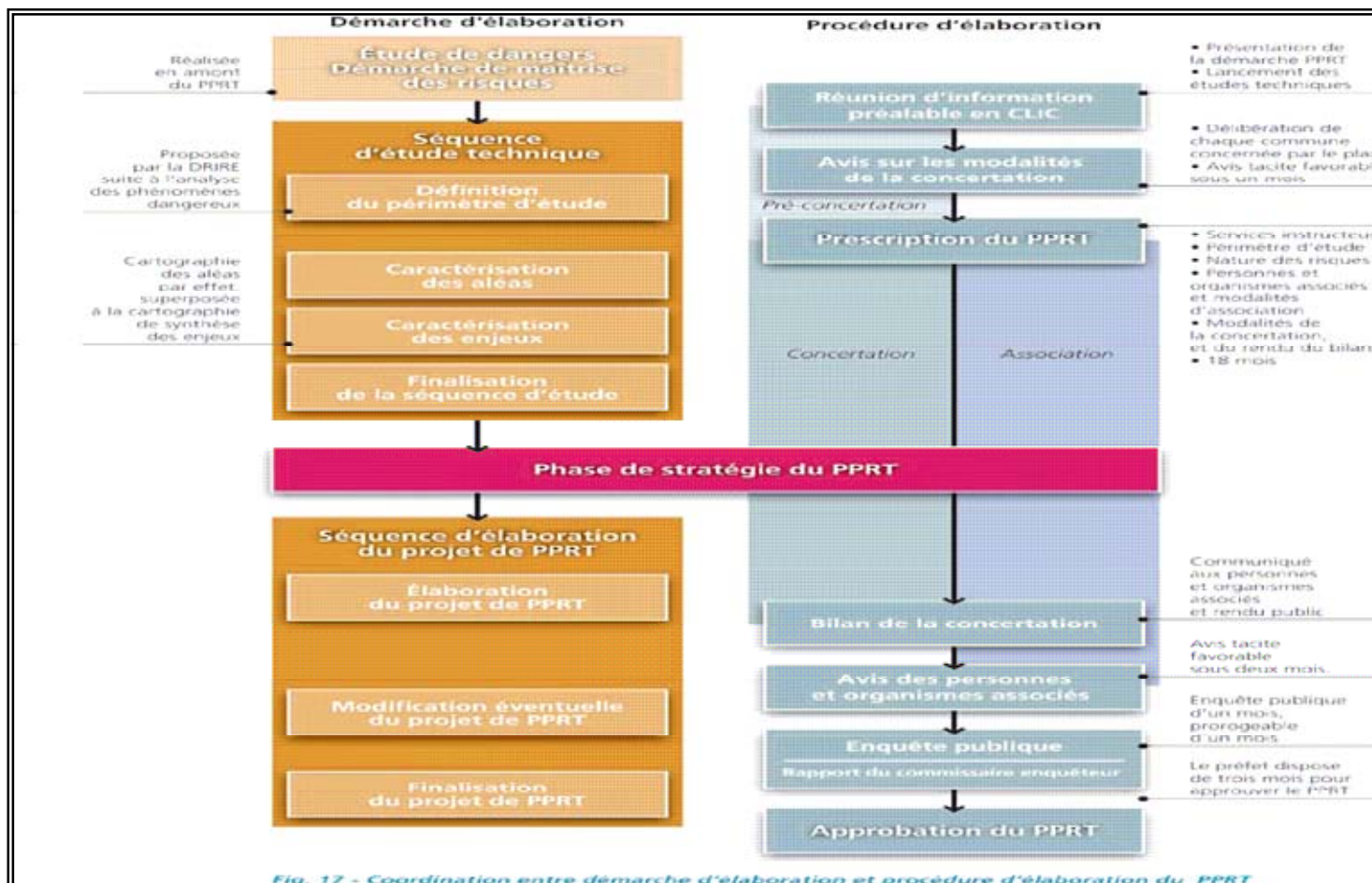


Fig. 12 - Coordination entre démarche d'élaboration et procédure d'élaboration du PPRT

Le PPRT : en Maurienne



3 PPRT à construire autour des usines SEVESO seuil haut:

- Thermphos à Epierre
- Aluminium Pechiney à Saint-Jean-de-Maurienne
- Pack Systèmes Maurienne-ARKEMA à La Chambre

La prescription de leur élaboration est prévue en 2009.

➤ Où en sommes nous ?

Aluminium Péchiney - l'examen de l'ED



⇒ **ED** transmise au préfet en 2007 et complétée jusqu'en 2009

⇒ **nature des risques :**

- toxique (chlore)
- surpression (explosion liée au contact métal liquide et eau)
- thermique (incendie)

⇒ **clôture de l'examen** (CODERST du 10/07/09)

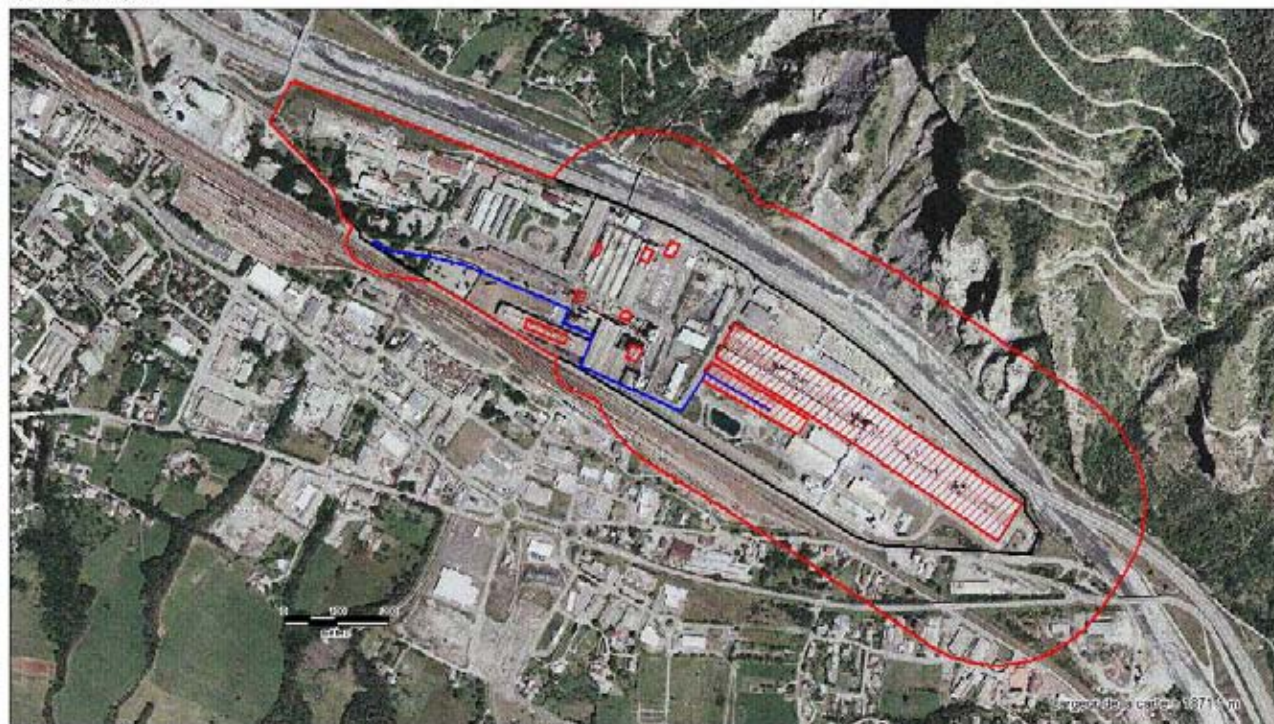
⇒ **périmètre d'étude**

- explosion des cellules d'électrolyse
- fuite de chlore en fonderie

Aluminium Péchiney - l'examen de l'ED



PPRT de Saint Jean de Maurienne (Aluminium Péchiney)
Périmètre d'étude



Source: IGN BD_ORTHO
Dossier: Calculs_du_20090120_1
Rédaction/édition: DENIS - 21/04/2009 - MAPINFO@Y.B.S - SIGALEA@Y.3.1.0 - @NERIS 2009



PSM - l'examen de l'ED



- ⇒ **ED** transmise au préfet en 2007 et complétée jusqu' en 2009
- ⇒ **nature des risques :**
 - surpression (explosion liée au contact comburant (chlorate de sodium et souillures (HC))
 - thermique (incendie)
- ⇒ **clôture de l'examen** (CODERST du 10/07/09)
- ⇒ **périmètre d'étude**
 - explosion de chlorate de sodium
 - dans le bâtiment des produits finis et
 - aux quais de chargement-déchargement



ARKEMA - l'examen de l'ED

⇒ **EDs** transmises au préfet entre 2006 et 2009

- NH₃
- DMA
- liquides inflammables et H₂O₂
- ateliers de fabrications
- REFORMER (fabrication d'hydrogène)

⇒ **nature des risques**

- **toxiques** (NH₃)
- **thermiques** (feu DMA, feu de liquides inflammables, feu de gaz naturel,...)
- **surpression** (explosion de gaz naturel, BLEVE DMA, explosion de stockage de liquides inflammables,...)



ARKEMA - l'examen de l'ED

⇒ clôture de l'examen des études de dangers


- NH₃ (APC du 05/03/09)
- DMA (APC du 01/04/09)
- liquides inflammables et H₂O₂ (CODERST de 10/07/09)
- ateliers de fabrications (examen en cours)
- REFORMER (fabrication d'hydrogène) (CODERST du 10/07/09)

⇒ périmètre d'étude

- **fuite de NH₃** (rupture de la ligne entre le bras de dépotage liquide et le bac R136) : **845 m** pour les effets irréversibles

ⓘ la rupture du bac R136 donne 3 700 mètres retenus uniquement pour le PPI (physiquement possible mais fortement improbable)

ARKEMA et PSM - le périmètre d'étude

 PPRT de LA CHAMBRE (Pack System Maurienne / Arkema)
Enveloppe des effets à cinétique rapide potentiels



Sources: DRIRE-IGN
Dossier: bortho La chambre/Calculs du_20090504_1
Redaction/Édition: DEN-ES - 04/05/2009 - MAPINFO® V 8.5 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©NERIS 2009



THERMPHOS - l'examen de l'ED



⇒ ED transmise en 2005

- examen par IIC
 - ➔ APC 02/01/06 (demande de compléments)
 - ➔ APC 25/10/07 (demande de tierce expertise)
 - ➔ courrier 13/08/08 (compléments séisme)
- compléments transmis le 19/11/08
- attente de la tierce expertise

⇒ nature des risques : toxiques (feu de phosphore)

⇒ clôture de l'examen prévue en septembre 2009

⇒ périmètre d'étude encore à définir.



Les PPRTs en Maurienne : propositions d 'APs

ARRETE PREFECTORAL portant prescription de l'élaboration du PPRT

Article 1 : périmètre d'étude (liste des communes concernées)

Article 2 : nature des risques pris en compte

Article 3 : services instructeurs – (DRIRE (DREAL) + DDEA)

Article 4 : Modalités de concertation

4.1 : documents mis à la disposition du public

- en mairies (avec recueil des avis) ou
- <http://www.clicrhonealpes.com>

4.2 : bilan de la concertation est communiqué aux POAs



Le PPRT en Maurienne : proposition d 'AP

artilce 5 : les personnes et organismes associées dites POAs

5.1 : liste des POAs

- ☞ les **exploitants** des établissements
- ☞ le **préfet** ou son représentant ;
- ☞ le **maire** des communes listées à l'article premier du présent arrêté ou leur représentant ;
- ☞ le président de la **communauté d'agglomération** ;
- ☞ le représentant désigné du **CLIC** ;
- ☞ le président du **conseil général** de la Savoie ou son représentant ;
- ☞ le président du **conseil régional** de la région Rhône-Alpes ou son représentant ;
- ☞ les directeurs, ou leur représentant, des **établissement riverains**



Le PPRT en Maurienne : proposition d 'AP

artilce 5 : les personnes et organismes associées dites POAs

5.2 : fonctionnement des POAs

les réunions d'association sont l'occasion :

- d'une présentation des études techniques du PPRT ;
- d'une présentation et d'un recueil des différentes propositions d'orientation du plan établies avant l'enquête publique ;
- de la définition des principes sur lesquels se fonde l'élaboration des projets de plan de zonage réglementaire et de règlement.

Le projet de plan, avant enquête publique, est soumis aux POAs pour avis.



Le PPRT en Maurienne : proposition d 'AP

Les projets d'arrêté préfectoraux prescrivant l'élaboration des PPRT en Maurienne seront transmis pour avis

pour Aluminium Pechiney, à l'été 2009

- ➡ aux maires de Saint-Julien-Montdenis, Villargondran, Hermillon et Saint-Jean-de-Maurienne

pour ARKEMA, à l'été 2009

- ➡ aux maires de La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Avre et Saint-Martin-sur-La-Chambre.

pour Epierre, à l'automne 2009,

- ➡ aux maires d'Epierre + les autres communes qui seront concernées par le périmètre d'étude à définir.